

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***26059810***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 AVR. 2026DU BRASANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **416 230 364****Nom**(en entier) : **Maison d'enfants "Clair Logis"**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Avenue Adèle, 1 à 1310 La Hulpe****Objet de l'acte : Changement d'Administrateur- Démission et cooptation**

Aux termes du Conseil d'administration du 27 janvier 2026, il a été pris les décisions suivantes:

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Valerie Geerietts explique qu'à la suite de son changement de rôle chez Swift, elle ne peut plus exercer le rôle d'administratrice au conseil d'administration de l'ASBL.

Le conseil d'administration prend note de la démission de Madame Valérie Geerietts à la date effective de cette réunion.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Maxime Pirmolin, Deputy HR, née le 18 décembre 1989, domicilié à Horizontlaan 20 3090 Overijse, en tant qu'administrateur. Maxime Pirmolin reprend le mandat expirant à l'Assemblée Générale de 2026.

Le conseil d'administration nomme Alejandra Gutiérrez Cazares pour effectuer les publications nécessaires pour la cooptation.

Pour extrait conforme (signé)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/05/2026 - Annexes du Moniteur belge